



Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : contact@commune-creuzier-le-neuf.fr

COMPTE RENDU RESUME
DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2025
N° 2025/02

Présents : M. LAPLACE Thierry - PRULHIERE David - LOVATY Roland - Mmes TISSERAND Samantha – PERISSE Carole – THALABARD Raymonde – MICHON Georgette –DEPALLE Delphine - DROUHAULT Nathalie

Procuration : Mr MORLAT Lionel à Mme TISSERAND Samantha – Mr DA VEIGA Sérafi à Mme PERISSE Carole

Absents excusés: Mme TACHON Martine - Mrs NUNEZ Léopold - COMBRISSEON Gérard

Absents: M. DONSIMONI Marc

Secrétaire de séance : Mr PRULHIERE David

1 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024. Cette décision vise à moderniser et rationaliser les informations budgétaires et comptables de la collectivité, et sa mise en œuvre débutera immédiatement, avec une production entièrement dématérialisée et des contrôles automatisés pour simplifier les procédures et fiabiliser la qualité des comptes

2 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024. Cette décision vise à assurer l'équilibre budgétaire, en affectant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 178 012,49 euros et un excédent d'investissement de 98 949,44 euros, tout en prenant en compte un déficit des restes à réaliser de 107 903,00 euros. La mise en œuvre de cette affectation débutera par le report de 1 166 049,43 euros en fonctionnement et de 98 949,44 euros en investissement, avec une affectation complémentaire en réserve de 11 963,06 euros.

3 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à la fixation des taux d'imposition communaux pour l'année 2025. Cette décision vise à maintenir les taux de 2024, et sa mise en œuvre débutera dès le 1er janvier 2025. Les taux fixés sont les suivants : TFB (taxe foncière bâti) à 33.77 %, TFNB (taxe foncière non bâti) à 30.97 %, et THRS (taxe d'habitation résidence secondaire) à 13.5 % .

4 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à l'actualisation d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de motricité. Cette décision vise à réviser le programme en diminuant le montant de 132 270.47€ et à ajuster les crédits de paiement pour les années 2024 à 2026.

5 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative au vote du budget primitif 2025. Cette décision vise à adopter le budget pour l'année à venir, et sa mise en œuvre débutera dès l'approbation, avec des dépenses et recettes de fonctionnement s'élevant à 2 106 071,97 € et des dépenses et recettes d'investissement à 1 586 616,24 €. Le budget inclut un nouveau dispositif de fongibilité des crédits, permettant des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, afin de remplacer les dépenses imprévues.

6 Le conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements. Cette décision vise à renforcer le réseau de lecture publique départemental, à utiliser le numérique pour favoriser l'accès à la culture pour tous, et à encourager le goût de la lecture et du partage auprès des plus jeunes. Sa mise en

œuvre débutera en 2025, avec la mise en place de points-relais et la dynamisation du réseau, conformément aux engagements définis dans la convention.

7 Le Conseil municipal de Creuzier-le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative au renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques pour la rentrée scolaire 2025. Cette décision vise à maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation, et sa mise en œuvre débutera à la rentrée scolaire 2025, avec des horaires de 8h30 à 12h et de 13h55 à 16h25 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

8 Le conseil municipal de Creuzier-Le-Neuf a discuté et approuvé la proposition relative à l'autorisation de signature d'un bail commercial pour l'Hôtel Restaurant sis les Turiers. Cette décision vise à valoriser le patrimoine immobilier communal et à dynamiser l'offre de services aux habitants et aux visiteurs, et sa mise en œuvre débutera dès la signature du bail, avec des travaux de mise aux normes à la charge des locataires.